



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 927.01

Avis public est donné par la soussignée que le règlement **NUMÉRO 927.01** intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement numéro 927 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de la Ville de Bois-des-Filion »

- a été adopté par le conseil municipal le **19 mars 2024**.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la greffière, situé au 485, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 20 mars 2024.

Marie-Renée Houde, OMA
Greffière